

Les conférences familiales : le pouvoir de décider ensemble

Francis Alföldi, consultant spécialiste en évaluation clinique, cabinet Alföldi Evaluation

Ouvrages, articles, congrès, formations, textes officiels, documents institutionnels, le secteur social français « parle » beaucoup de la participation de l'usager et du respect de son pouvoir de décision. Beaucoup de bonnes intentions en provenance de nombreux d'acteurs, mais aussi pas mal de « langue de bois », de discours juste bons à alimenter les référentiels. Cependant, quand il faut passer concrètement à l'action, le secteur social français a tendance à manquer de méthode.

Des origines maoris

La conférence familiale est une **pratique très ancienne** qui nous vient de la société traditionnelle des Maoris de Nouvelle-Zélande. Etouffée lors de la colonisation par les Européens dont les descendants sont appelés là-bas pakeha, la pratique des conférences a été réhabilitée dans la société néo-zélandaise pour faire face à un phénomène post-colonial : la délinquance chez les jeunes Maoris, puis appliquée au problème de la délinquance dans la population pakeha. Depuis, le **modèle a été exporté dans de nombreux pays**, sous l'appellation anglo-saxonne « Family Group Conferencing ». Certains Etats l'ont intégré à leur législation, comme la Nouvelle-Zélande et la Hollande. Le monde anglo-saxon s'est largement emparé de cette approche, notamment les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Australie.

Définition de la conférence familiale

Une conférence familiale est un **processus de prise de décision collective** qui mobilise les capacités de la famille et celles du réseau social de

proximité sur le traitement d'un problème spécifique : violence de couple, maltraitance à enfant, situation d'un parent handicapé, situation d'un parent dans le grand âge, problème de vie scolaire, problème de précarité, notamment. Elle vise l'empowerment des membres de la famille. **La conférence réunit les membres de la famille, les acteurs du réseau de proximité et les professionnels impliqués dans la prise de décision et dans ses enjeux.**

La mise en œuvre de la conférence comporte trois étapes : la préparation en amont, qui est essentielle à la réussite du processus ; le temps de la conférence ; le suivi du plan d'action, qui organise une veille active sur la mise en œuvre effective du changement attendu.

La conférence proprement dite se répartit en trois temps :

- le **partage d'informations entre tous les participants**,
- le **temps familial privé** qui concerne exclusivement les membres de la famille,

• le **plan d'action** qui regroupe tous les participants pour valider et organiser la prise de décision.

Le concept

De nombreux travaux ont approché la notion anglo-saxonne difficilement traduisible d'**empowerment**. Plusieurs approches sémantiques s'appliquent à cerner le terme : l'empowerment dans le marketing industriel n'est pas l'empowerment dans la relation d'aide auprès des familles. Après avoir examiné plusieurs orientations lexicales, je propose aujourd'hui la définition suivante : l'empowerment consiste à « **s'emparer personnellement et collectivement d'une part significative de la décision quelles que soient les difficultés existantes** ».

« Les conférences familiales apportent une méthode, mais pas seulement, elles sont porteuses d'une puissante philosophie. »

Hudson, « Family Group Conferencing », une référence new-yorkaise datée de 2000. Le dossier n'a pas trouvé son public à cette époque. Comme si parler d'empowerment en 2002 était hors contexte, voire suspect.

Je m'étais risqué à l'époque à une ou deux conférences qui, à mon grand dam, avaient suscité plus d'incompréhension et d'irritation que l'engouement espéré. J'en étais venu à penser qu'il était trop tôt, que les décideurs n'étaient pas mûrs pour entendre ce message. Quelques personnes avaient entendu, mais aucun signe de la part des opérateurs détenteurs de moyens significatifs. Ces revers avaient été l'occasion de la publication, en 2003, d'un nouvel article : « *Pourquoi les Français ne s'intéressent pas au Family Group Conferencing – un coup de pied au derrière de l'éléphant* »⁽¹⁾. J'exprimais dans ce texte ma frustration due au manque d'intérêt manifesté par mes compatriotes envers l'approche de l'empowerment.

Premiers pas en France

Après plusieurs tentatives infructueuses à sensibiliser les acteurs français sur la pratique de ces conférences familiales, celles-ci reviennent aujourd'hui sur la scène sociale française.

Dès 2001, un professionnel se mobilise en Haute-Savoie : il s'agit de Mohamed L'Houssni qui dirige actuellement les services de l'association Retis à Thonon-les-Bains. Avec lui, nous avons fait venir le spécialiste Paul Ban depuis l'Australie pour former une quinzaine de travailleurs sociaux français et suisses. Mohamed L'Houssni poursuit aujourd'hui l'expérimentation des conférences dans le service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et dans celui de tiers dignes de confiance lancée par son association.

En 2002, j'ai proposé un article sur les conférences familiales aux cahiers de l'Actif. La rédaction de la revue me demanda alors de réaliser un dossier sur ce thème⁽²⁾ avec une production de onze articles qui retraduisent les grandes lignes développées par l'ouvrage de référence dirigé par Gale Burford et Joe

Hélène Van Dijk, professionnelle du social implantée en Ariège, a dès 2005 signalé un intérêt majeur pour la culture du Family Group Conferencing. Elle continue aujourd'hui au travers de son association « Question de justice » fondée en 2012.

Plus récemment, en 2013, à la demande de François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, le rapport Bacqué-Mechmache attire l'attention des pouvoirs publics sur l'approche participative active des citoyens. Ce rapport intitulé « *Le pouvoir d'agir – pour une réforme radicale de la politique de la ville – Ça ne se fera plus sans nous* », marque un tournant dans le cheminement des pratiques relevant de l'empowerment à la française.

Dernièrement, le mouvement vient d'amorcer un nouveau tournant. **Les départements français s'intéressent de plus en plus à l'approche participative du travail social**, ne pas faire à la place de l'usager, plutôt le convier à assumer la plus grande part de la décision qui le concerne, ce qu'on appelle effectivement l'empowerment.



⁽¹⁾ Dossier « La pratique du Family Group Conferencing en protection de l'enfance » est téléchargeable sur www.alfoldievaluation.com

Deux conseils départementaux m'ont contacté ces derniers temps, pour une action de sensibilisation et de formation auprès de leurs collaborateurs impliqués dans l'aide aux personnes en difficulté : la Gironde et l'Ardèche.

L'Ardèche a signalé son intérêt pour l'empowerment et pour les conférences familiales à partir d'une réflexion inter-départementale sur la notion de droits culturels. La journée de sensibilisation a eu lieu le 4 décembre 2014 en présence de 200 personnes, lesquelles ont manifesté un grand intérêt, nombre d'entre elles ont exprimé le vœu qu'une suite soit donnée. Un comité technique a été constitué en juillet 2015 afin d'envisager l'engagement de la phase de formation et les modalités concrètes de lancement des premières conférences familiales sur le territoire ardéchois.

La Gironde s'intéresse à l'empowerment depuis plusieurs années. Le conseil départemental a lancé une action de formation importante sur l'approche du pouvoir à agir, méthode venue du Québec offrant une déclinaison valable et intéressante du concept d'empowerment⁽⁹⁾. La journée de sensibilisation a eu lieu à Bordeaux le 4 décembre 2015, elle a réuni un auditoire conséquent.

D'autres départements font savoir de-ci de-là leur intérêt pour les conférences, des associations me contactent pour former leurs équipes et envisager comment s'y prendre pour introduire les conférences auprès de leur public. L'intérêt pour cette méthode est donc désormais bien présent.

Une démarche active en direction des départements et des associations

Pour alimenter cet intérêt naissant, j'ai sollicité la collaboration de trois acteurs français dont je connaissais les travaux, pour bâtir une démarche de sensibilisation et de formation spécifique. Le programme proposé est transférable à tout départe-



Francis Alföldi

tement intéressé par cette approche nouvelle en France.

Le canevas fort simple se divise en deux actions. La première consiste en une journée de sensibilisation animée par quatre intervenants français en lien avec les conférences familiales : Mohamed l'Houssni, directeur fondateur de l'association Retis, Hélène Van Dijk, formatrice-coordinatrice à l'association Question de justice, Simon Descarpentries, clown comédien de la compagnie Les Décalous et moi-même en tant que « bûcheron persistant ! ». Cette journée s'adresse à une large audience, deux cents à quatre cents personnes, agents territoriaux mais aussi partenaires du réseau.

La seconde action consiste en un stage de trois jours animé par Paul Ban, spécialiste international du Family Group Conferencing, lequel va venir former une quinzaine de coordinateurs pour les rendre aptes à lancer les premières conférences familiales sur chaque département concerné.

Cette action en deux temps vise plusieurs objectifs :

- sensibiliser les professionnels des équipes de l'action sociale élargie, aux concepts et à la démarche des conférences familiales ;

Photo : cabinet Alföldi Evaluation

⁽⁹⁾ Cahiers de l'Actif, numéro 330/331

⁽¹⁰⁾ Voir l'ouvrage de Claire Jouffrey, Développement du pouvoir d'agir, Presses de l'EHESP de Rennes.

- favoriser l'appropriation de la méthodologie nécessaire pour la réalisation de ces conférences ;
- permettre à un groupe de professionnels volontaires d'expérimenter leur mise en œuvre avec la possibilité d'un accompagnement ;
- initier aux aspects techniques des conférences familiales.

Les perspectives

Il faut dorénavant tester ce dispositif sur le terrain avec une population ciblée et des professionnels dédiés. Il importe également d'assortir la phase de

test d'un protocole d'évaluation adapté. L'enjeu présent est de produire une version française des conférences familiales. Nous disposons en France d'un savoir-faire et de capacités d'innovation qui sont singulières, uniques et valeureuses ; tout cela mérite de concrétiser cette version française.

Le but actuellement poursuivi est de permettre à des participants motivés, volontaires et soutenus par une institution porteuse, de mettre en œuvre les premières conférences familiales. La visée éthique et sociale consiste à développer les capacités d'agir des familles par l'implantation des conférences familiales dans les pratiques des professionnels de l'action sociale de terrain. ■

ONED

Observatoire National de l'Enfance en Danger

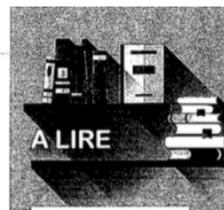
22 janvier 2016 à Paris

Journée d'étude de l'ONED sur le pilotage de la protection de l'enfance

Cette journée d'étude a pour but d'explicitier cette notion de "pilotage" de la protection de l'enfance et de répondre à des questions telles que : quels sont les acteurs au niveau national et départemental ? Comment assure-t-on ce pilotage et avec quels outils ?

Il sera bien sûr question du rapport sur l'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance et des axes de réflexion identifiés par la mission en charge de cette évaluation.

Renseignements :
Observatoire national de l'enfance en danger
BP 30302
Tél : 01 53 06 68 92
Courriel : inscription@oned.gouv.fr
Site internet : www.oned.gouv.fr



Francis Alföldi

Évaluer en protection de l'enfance



EVALUER EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La maltraitance infantile confronte les professionnels du champ médico-psycho-social à des situations de plus en plus nombreuses et difficiles. Animés par la volonté d'améliorer leur pratique, ils demandent des moyens d'évaluation plus efficaces avec le besoin de disposer d'une méthodologie pour renforcer la prévention et la prise en charge de l'enfance en danger.

Cet ouvrage apporte aux professionnels un modèle dynamique : évaluer, qu'est-ce que c'est ? Évaluer sur quoi, pourquoi, à la demande de qui, et à partir de quoi ? S'il est vrai que l'évaluation est un jugement, de quel jugement s'agit-il ? Et comment s'y prendre ?

Des développements importants sont réservés aux aspects délicats de l'évaluation : le recueil et la pertinence des informations retraçant les faits, la construction et l'utilisation des critères. Deux instruments d'évaluation sont forgés à partir du modèle MIPS : le génogramme d'évaluation et le critéroscope.

Francis Alföldi
Editions Dunod
292 pages - 28€